

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 10 octobre 2024.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N.Laks  
MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, S.Pérou, G. Vilmint, S. Baud,  
R.Cusin

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	13
Dont pouvoirs	01

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : P. Meylan donné à T. Eudes

**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi , A. Blanc, C.Arhuero, S. Casabianca, M. Bourguignon

**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie Laks

N° 2024-70

## FINANCES- demande d'intervention foncière à la Communauté de Communes du Genevois- Immeuble 25

La Communauté de Communes du Genevois a délibéré le 29 janvier 2024 pour mettre en œuvre une politique d'intervention foncière.

La Commune de Beaumont a délibéré le 12 septembre 2024 pour approuver la modification de son PLU en compatibilité avec le PLH communautaire.

La commune est propriétaire de l'immeuble 25 depuis le 22 décembre 1998.

Le projet de la commune de Beaumont concernant la rénovation énergétique de l'immeuble 25 est le suivant :

Cet immeuble est composé d'un commerce (occupé par le Crédit agricole au rez-de-chaussée) et de deux logements au 1<sup>er</sup> et deuxième étage.

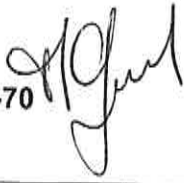
La rénovation énergétique porte sur l'ensemble du bâtiment.

Les travaux porteront sur :

- L'isolation extérieure
- Les chaudières gaz et robinets
- Les VMC hydro
- L'isolation des combles
- Les menuiseries du rez-de-chaussée

DEPENSES	Entreprises	Montant devis TTC	Montant HT
Isolation extérieure	RFI	60 741.08 €	50 617.57 €
Chaudières gaz + robinets	Fredeau	12 329.00 €	10 274.17 €
VMC Hydro	RFI	3 682.00 €	3 068.33 €
Isolation Combles	RFI	4 730.21 €	3 641.84 €
Menuiseries RDC	Ecotherme	34 489.21 €	28 741.01 €
Volets roulants Velux		3 800.00 €	3 166.67 €
<b>TOTAL</b>		<b>119 771.50 €</b>	<b>99 509.59 €</b>

N°2024-70



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 074-217400316-20241017-D2024\_70-DE

S<sup>2</sup>LOW

FINANCEMENT	Montant TTC
Crédit agricole	17 244.61 €
CCG	12 500.00 €
Commune	90 026.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 771.50 €</b>

Les deux logements sont actuellement occupés.

Nous avons souhaité entreprendre les démarches afin de conventionner en logements locatifs sociaux (niveau PLUS) ces deux logements.

Après examen approfondi, il se trouve que la locataire du 1<sup>er</sup> étage est au-dessus des plafonds de ressources pour pouvoir conventionner.

En revanche, la locataire du 2<sup>ème</sup> étage est éligible au logement locatif social.

Ce logement est un logement de type 4 ( 3 chambres) d'une surface de 83.61 m<sup>2</sup> sans cave ni grenier ni parking.

La commune a donc sollicité SOLIHA pour l'accompagnement au conventionnement par la DDT.

La gestion de ce logement sera assurée par la commune.

Ce travail est en cours. Une visite avant travaux a été effectuée par Soliha dans le logement.

A la suite des travaux qui devraient se dérouler durant cette fin d'année, la procédure de conventionnement avec la DDT sera finalisée permettant de compter ce logement locatif social en PLUS

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter la Communauté de Communes du Genevois pour l'obtention de son intervention foncière pour ce logement à hauteur de 12 500.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

